



Comité de quartier de Celleneuve

21 rue du bassin 34080 Montpellier.

comitedequartiercelleneuve@gmail.com

(Siège social : Le St James, 40 rue Favre de St Castor, 34080 Montpellier. Siret n° 880 131 529 00013)

Compte-rendu réunion Commission Cadre de vie du 6 février 2024

16 présents / 3 excusés (D. Coiras, G. Henry, N. Pradeau)

1. Retour sur la réunion publique du 31 janvier (aménagements Celleneuve)

- **Informations** : vous pouvez retrouver la totalité du diaporama présenté par M. Delafosse sur le site « participer.montpellier.fr » / un onglet « concertation phase 2 » permet de poster ses observations (nécessité de s'inscrire) / permanence de 2 personnes les mercredis après-midi à la maison pour tous pour répondre à vos questions.
- **Les barrières** fermant la rue Marcellin Albert à ces deux extrémités (côté esplanade et côté route de Lodève) ont effectivement été mises en place dès le 1 février.
- **Signalétique** : nécessité de mettre en place très rapidement une signalétique pertinente : Des panneaux « 20km/h Zone de rencontre » bien visibles aux entrées de cette zone de rencontre. De nombreuses personnes arrivant par la rue de la condamine et tournant à gauche dans le passage rétréci ne savent pas où passer pour rejoindre soit la rue Icard, soit la rue du bassin, soit le haut de la rue Marcellin Albert : placer une double flèche sous le panneau sens interdit pour indiquer que l'on peut tourner soit à droite (rue breton) soit à gauche (rue de la croix).
- **Rue Breton** : il est difficile de tourner à droite dans la rue Breton (étroitesse, présence de containers fixes de poubelles, encombrants qui débordent... sans parler des voitures qui stationnent au bout de la rue ou le long des derniers potelets installés après le cinéma). Par ailleurs les camionnettes des livreurs ou résidents ne passent pas. Du coup, nombre de véhicules (dont le petit camion poubelle de Nicollin) emprunte le sens interdit. D'où 2 questions : la camera du coin de la rue Breton et rue Marcellin Albert est-elle une caméra de surveillance ou de verbalisation ? Ne serait-il pas possible de changer le sens de circulation de la rue Marcellin Albert, dans la mesure où la place Henri IV doit être repensée, il nous semble qu'il y aurait la place pour la mettre en double sens, et même garder en trottoir ? (voir plan proposé)





Comité de quartier de Celleneuve

21 rue du bassin 34080 Montpellier.

comitedequartiercelleneuve@gmail.com

(Siège social : Le St James, 40 rue Favre de St Castor, 34080 Montpellier. Siret n° 880 131 529 00013)

- Rue de la condamine : Nous nous réjouissons que la rue soit incluse dans la « zone de rencontre » mais malheureusement elle restera un axe de traversée (SUD-NORD) qui sera prolongé par l'avenue des moulins... et devient le seul point d'entrée pour les résidents du vieux village. Cela risque d'augmenter le trafic déjà important à certaines heures (merci « Waze »!) D'autre part c'est une rue très abîmée au niveau du revêtement hors les travaux dans cette rue ne sont prévus qu'en 2027 dans la phase 3 !
- Avenue des moulins : les riverains des rue des communautés et rue des congrégations avaient déjà fait part de leur inquiétude quant à l'augmentation des circulations dans ces rues sans trottoirs et qui vont devenir encore plus un raccourci pour rejoindre la rue Favre de St Castor. Qu'en est-il des propositions faites par un collectif de riverains ? Au minimum, placer des panneaux « sens interdit, sauf riverains », même si on connaît l'efficacité toute relative des panneaux (« Waze » au moins les considère comme des sens interdits simples)
- Pistes cyclables : Le prolongement de la piste cyclable dans les sens montant (du feu de la pharmacie La Chartreuse au feu de la rue Favre de St Castor) et un tracé sur la voie dans le sens descendant nous semblent approprié, permettant une cohabitation sécurisée des piétons, cyclistes, et véhicule à moteur.
- « Esthétique » : un effort sera fait sur les revêtements, espérons qu'un effort soit aussi fait sur « un camouflage » des containers fixes... Réfléchir aussi aux pots existants rue Marcellin Albert et place Henri IV, qui n'auront peut-être plus nécessité d'être aussi « encombrants et disproportionnés » ?

2. Points traités après la dernière réunion de décembre :

- Problème fuite eau rue Jules Guesde : les travaux ont été effectués et il n'y a plus d'écoulement.
- Stationnement devant collège St Roch : le 11 janvier, une rencontre a eu lieu avec les voisins résidents, les directions du collège et de l'école Les anges gardiens, les représentants des parents d'élèves, et D. Favier coordinateur de territoire pour la ville de Montpellier. Pas de solutions pour l'instant, réflexions en cours et à relier avec les futurs travaux de l'avenue des moulins.
- Une réunion était prévue entre les résidents du « Paris », rapport aux problèmes d'inondation, mais personne n'étant présent ce soir, nous n'avons pas de retours.
- Risque de chute de pierre et mur rue de la condamine : domaine privé, D Favier a pris contact avec le propriétaire...

3. Divers

- Danger représenté par le Barbecue du Dé Clic, sur le trottoir et face au passage piétons. En discuter avec Mike.



Comité de quartier de Celleneuve

21 rue du bassin 34080 Montpellier.

comitedequartiercelleneuve@gmail.com

(Siège social : Le St James, 40 rue Favre de St Castor, 34080 Montpellier. Siret n° 880 131 529 00013)

- Faire attention lors de la réfection des rues (en particulier rue du bassin) à l'écoulement des eaux de pluie, alors que le problème vient d'être résolu.
4. Récapitulatif des questions à poser :
- Pourrait-on réfléchir à un changement de sens de la rue Marcellin Albert avec un aménagement à double sens de la place Henri IV ?
 - Camera angle rue Breton et rue Marcellin Albert est-elle une caméra de surveillance ou de verbalisation ?
 - Maison de l'alimentation solidaire : rencontre avec Marie Mansart à demander pour avoir plus d'information sur le projet et les associations pressenties pour la cogestion.
 - Place Renaudel : quels sont précisément les bâtiments achetés par la mairie ?
 - Peut-on connaître les plans d'aménagement de la rue de la condamine ?
 - Pose de panneaux (20km/h zone de rencontre, sens interdit fléchage ...)
 - Qu'en est-il des observations faites par les habitants de la rue de communautés et de la rue des congrégations ?
 - Le comité de quartier peut-il espérer un local aux normes d'hygiène et de sécurité où il pourrait tenir ses réunions ?

Prochaine réunion : jeudi 7 mars à 18h30 salle Scotto de la MPT

PJ. Plan des zones de rencontre avec nom des rues.

P.S. Information hors réunion : le 7 février était posé un panneau avec double flèche au carrefour rue breton, rue Marcellin Albert et rue de la croix / le panneau sens interdit en face la rue Breton à sa sortie à hauteur de l'espace Chabrol du cinéma a été enlevé (pour autoriser l'accès à la rue Icard)



Comité de quartier de Celleneuve

21 rue du bassin 34080 Montpellier.

comitedequartiercelleneuve@gmail.com

(Siège social : Le St James, 40 rue Favre de St Castor, 34080 Montpellier. Siret n° 880 131 529 00013)

une zone de rencontre élargie

